

*Le Maire,*

*Expose à l'Assemblée :*

*Conformément au Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2009 et à la suite de l'obtention de subventions du Conseil Général du Var et du Conseil Régional de la Région PACA permettant de réaliser les Jardins du Moulin de la Tour, la Commune poursuit sa politique de maîtrise foncière pour réaliser les aménagements prévus.*

*Madame MARRI qui est propriétaire de deux unités foncières situées dans le périmètre du projet, est disposée à céder la parcelle actuellement en friche, cadastrée section AW n° 127 d'une superficie de 1398 m<sup>2</sup> située au lieudit « Les Ferrages de la Capo » et classée en zone agricole du P.O.S.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal de se porter acquéreur de cette parcelle pour un montant de 16077 euros conformément à l'estimation des Domaines en date du 24 juillet 2008.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

*Le Conseil Municipal,*

*Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Décide l'acquisition de la parcelle AW n° 127 d'une superficie de 1398 m<sup>2</sup> appartenant à Madame MARRI pour un montant de 16077 euros.*